



BOURSE D'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE & CULTURELLE

SAISON 22-23

DISPOSITIF DE LA MUNICIPALITÉ À DESTINATION DES JEUNES VILLENAVAIS
VALABLE POUR UNE SEULE ACTIVITÉ DANS L'ANNÉE, ASSOCIATIVE OU MUNICIPALE

30 ou 50 € de réduction annuelle sur votre adhésion !

CONDITIONS :

- Être villenavais et âgé de 5 à 21 ans
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1300 € et/ou être sorti du système scolaire ou être en apprentissage
- Adhérer à une association éligible au dispositif ou une activité municipale : écoles de danse, musique et théâtre et piscine

COMMENT S'INSCRIRE ?

Se rendre au Pôle sport, culture, loisirs avec les justificatifs suivants :

- Attestation de quotient familial la plus récente (CAF ou MSA)
- ou** ➤ Déclaration des revenus de l'année précédente
- ou** ➤ Copie du certificat d'apprentissage et tout document justifiant de la situation du bénéficiaire.

ACTIVITÉ DANS UNE ASSOCIATION :

Vérifier avec le service que l'association est éligible au dispositif. Le coupon, établi en fonction de votre QF, est à remettre à l'association qui, lors de l'inscription, le déduira de votre cotisation.

NOUVEAUTÉ ! : ACTIVITÉS PISCINE MUNICIPALE

Un coupon spécifique « piscine municipale », établi en fonction de votre QF, est à remettre à la piscine pour finaliser l'inscription. Valable pour les activités « éveil aquatique ; section 4 nages et natation adultes » de 5 à 21 ans.

ÉCOLES MUNICIPALES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

La réduction en fonction de votre QF est faite directement sur votre compte famille après inscription auprès du Pôle sport, culture, loisirs.

MONTANT DE LA BOURSE

Quotient familial retenu	Valeur coupon
< 600 €	50 €
601 à 1300 €	30 €

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Pôle sport, culture, loisirs - Vie associative (Gestion des salles)
route de Léognan, complexe de la piscine

05 57 99 52 14

www.villenedornon.fr

rubrique famille-jeunesse-seniors/services-jeunesse